

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

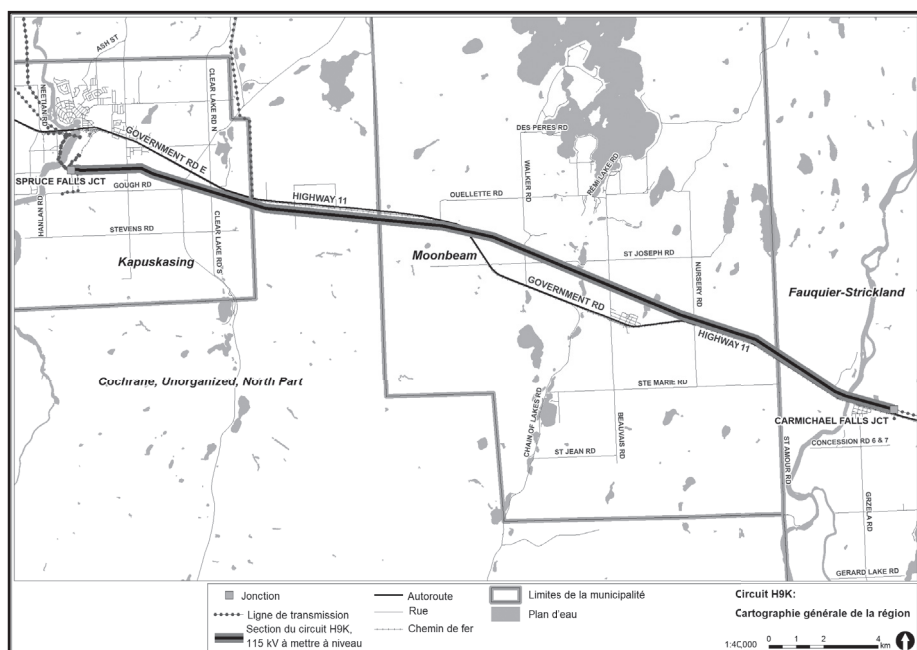
Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue de mettre à niveau une ligne de transport d'électricité déjà existante et les installations associées.

Soyez mieux renseigné.

Hydro One Networks Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario la permission de mettre à niveau une ligne de transmission aérienne de 115 kilovolts sur une distance d'environ 32 kilomètres, entre Spruce Falls Junction et Carmichael Falls Junction, et les installations associées au poste de transformation de Kapuskasing. Les mises à niveau proposées sont requises afin de continuer à servir la région de Kapuskasing alors que le contrat avec les installations de génération d'électricité actuelles expirera en 2020.

Hydro One Networks Inc. demande également à la CEO d'approuver l'accord qu'elle offre aux propriétaires pour l'utilisation de leurs terrains en vue de la construction de la mise à niveau proposée.

La carte ci-dessous montre l'emplacement général de la ligne de transmission proposée et des installations associées.



La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle tiendra une audience publique pour examiner la requête de Hydro One Networks Inc. Dans le cadre de cette audience, la CEO examinera les documents et les arguments de **Hydro One Networks Inc.** ainsi que ceux des individus, des municipalités et des autres parties dont les intérêts seraient concernés.

L'audience de la CEO examinera les questions particulières désignées par la loi. La *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* précise les questions dont la CEO devra tenir compte avant de prendre sa décision. Si vous souhaitez participer à l'audience de la CEO, vous devez comprendre en quoi ces questions consistent.

Conformément à la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO examinera trois questions :

- Les intérêts des consommateurs en ce qui concerne les prix ainsi que la fiabilité et la qualité des services de distribution d'électricité;
- La promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelable de manière cohérente aux politiques du gouvernement de l'Ontario;
- L'accord que **Hydro One Networks Inc.** offre aux propriétaires concernés par la mise à niveau de la ligne de transmission.

L'audience de la CEO ne constitue pas le seul processus d'approbation nécessaire avant la mise à niveau de la ligne proposée. Par exemple, la plupart des lignes de transmission sont assujetties au processus d'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. L'examen de la Commission ne portera que sur les trois facteurs susmentionnés et il n'abordera pas d'autres facteurs, tels que l'environnement, la santé, l'esthétique ou la valeur des propriétés.

TENEZ-VOUS INFORMÉ

Vous avez droit à de l'information concernant la requête de **Hydro One Networks Inc.** Vous pouvez consulter la requête de **Hydro One Networks Inc.** sur le site Web de la CEO (voir la section ci-dessous « En savoir plus »).

DONNEZ VOTRE OPINION

Si la ligne de transmission et les installations associées proposées vous concernent, vous pourriez participer de façon plus active à l'audience.

- Vous pouvez faire parvenir à la CEO une lettre de commentaires qui sera examinée durant l'audience;
- Vous pouvez demander la permission de la CEO de participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Les intervenants peuvent fournir des preuves, défendre leurs positions et soumettre des questions pertinentes auxquelles devra répondre **Hydro One Networks Inc.** (observations). Pour devenir intervenant, vous devez être une partie concernée par la ligne de transmission d'une manière directement liée aux questions qu'examinera la CEO. Si vous désirez devenir intervenant, la Commission doit recevoir votre demande au plus tard le **16 avril 2018.**

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Pour en savoir davantage sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des observations ou pour devenir un intervenant, ou encore pour lire les documents concernant ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2018-0098** dans la liste publiée sur le site Web de la CEO : **www.oeb.ca/noticeltc**. Vous pouvez également appeler Michael Lesychyn (gestionnaire de cas) au 1 888 632-6273, poste 632.

AUDIENCES ÉCRITES OU ORALES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. **Hydro One Networks Inc.** a déposé une requête d'audience écrite. La CEO étudie actuellement cette requête. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi au plus tard le **16 avril 2018.**

CONFIDENTIALITÉ

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront versés au dossier public de la CEO et publiés sur son site Web. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse et votre adresse courriel seront supprimés. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements seront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette requête a été déposée en vertu des articles 92 et 97 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, chap. 15, annexe B.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Case postale 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts : <http://www.pes.oeb.ca/eservice/>
Courriel : boardsec@oeb.ca
Télécopieur : 416 440-7656



Ontario

Ontario Energy Board Commission de l'énergie de l'Ontario